

faction qu'aurait le peuple anglais à voir le président de la République française venir visiter l'Angleterre.

M. Smith répond qu'il n'est pas dans les usages que les ministres aient été invités à se réunir au chef de la République française...

M. Morton regrette que le gouvernement n'ait pas accouru des sentiments plus amicaux en ce qui concerne l'Angleterre...

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

Le président rappelle l'orateur à l'ordre et l'invite à limiter ses observations à la conduite du ministère.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance...

qui restait en fait de meubles était tellement réduit que sa malheureuse femme en avait conçu un vif ressentiment.

Vendredi, vers deux heures du matin, M. Delbergue rentrait chez lui, dans un état d'ivresse prononcé.

Il était accompagné de deux camarades qui avaient passé la soirée et la nuit à boire avec lui.

M. Delbergue avait sa femme et sa fille assise devant lui, et il se mit à leur parler avec un acharnement et une telle force qu'il mit sa tête en lambeaux.

Une personne, se présentant vendredi, vers huit heures du matin, pour faire une commande chez M. Delbergue.

Elle s'adressa à plusieurs reprises, mais comme on ne venait pas ouvrir, elle se mit à frapper à la porte.

Dans le courant de l'après-midi, une confrontation a eu lieu entre la victime et son agresseur.

M. Delbergue a été condamné à six mois de prison et à une amende de 50 francs.

Le 14 juillet et le parti ouvrier socialiste. On lit dans l'« Orléans » :

Après le massacre de Dourmies, après les condamnations de l'« Orléans », on se demande si on ne peut pas faire quelque chose de mieux.

Le 14 juillet et le parti ouvrier socialiste. On lit dans l'« Orléans » :

Après le massacre de Dourmies, après les condamnations de l'« Orléans », on se demande si on ne peut pas faire quelque chose de mieux.

Le 14 juillet et le parti ouvrier socialiste. On lit dans l'« Orléans » :

Après le massacre de Dourmies, après les condamnations de l'« Orléans », on se demande si on ne peut pas faire quelque chose de mieux.

Le 14 juillet et le parti ouvrier socialiste. On lit dans l'« Orléans » :

Après le massacre de Dourmies, après les condamnations de l'« Orléans », on se demande si on ne peut pas faire quelque chose de mieux.

Cavellier, de Roubaix, en escaladant une haie, et ont enlevé du liège pour une valeur d'ans de cent francs.

COMMUNICATIONS DIVERSES La société chorale « l'Aurore » informe Messieurs les sociétaires qu'elle vient de recevoir le cheur imposé pour le concours de l'« Orléans »...

Pharmacie du Tilleul 474, rue de Lanoy. Consultations gratuites. Bureau de nourrices. 27138-24844

LE MASSON, dentiste, cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX. Succès continué ! Arras-cour (Mourthe-et-Moselle), le 2 mai 1891.

Je me suis servi de vos Pilules Suisses dans un cas, où j'avais en vue de combattre une constipation opiniâtre.

LETTRES MORTUAIRES ET SPORTS Avis gratuit. Le journal de Roubaix (grande édition), et dans le « Journal de Roubaix ».

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE 11 JUILLET 1891. — Consulté par le Ministère du Commerce sur le projet de création de caisses générales de secours mutuels.

La fête du 14 juillet. — A l'occasion de la fête du 14 juillet, la commission des fêtes a décidé que deux concerts seraient donnés l'un sur le Grand-Place, l'autre à la Vieille-Place.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

Le chemin du Labourer à la Vieille-Place. — Par jugement rendu le 30 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille, agissant au nom de M. le Procureur Général, a prononcé l'expropriation.

tourne la tête de côté pour dire bonjour à M. Soyecabre et les enfants, eux aussi, appelés par un camarade.

Un marchand, qui a un bel équipage, d'une commune des environs, avait présenté un chapeau au dernier moment.

Maroc-Barouel. — Le vol de viande salée. Détails. — C'est à la ferme de la Bouvrière située à la sortie de la commune de Maroc-Barouel.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

M. DEGALE. — Je sais où l'on veut en venir. En baissant les prix à l'Hippodrome on a voulu faire concurrence au théâtre.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

M. DEGALE. — Je ne suis pas l'intention de prendre fait et cause pour l'Hippodrome, soit pour le Théâtre Deschamps.

travaux portés à l'Institut Turgot et décidé que les travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

Le Bureau de bienfaisance Le Conseil vote un crédit de 1250 fr. pour l'exécution des travaux qui suivent et décide que l'exécution en sera confiée à M. Vronne entrepreneur adjudicataire.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LE PROGRAMME complet du festival et des fêtes qui auront lieu à Roubaix, le dimanche 12 et le lundi 13 juillet, est mis en vente au prix de 0,10 centimes.

On peut le demander à la librairie du « Journal de Roubaix », et à tous nos vendeurs au numéro.

Le Conseil municipal, dans sa séance de vendredi soir, a émis son ordre du jour, qui se rapporte au budget de l'exercice 1891-92.

Seule, la question théâtrale a provoqué une discussion qui a été assez longue et parfois animée.

La commission, on le sait, proposait une subvention de 50,000 francs qui permet, en raison du séjour de 50,000 francs d'une troupe lyrique, d'employer les artistes de l'orchestre symphonique.

Une tentative de vol, rue de Tourcoing. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs ont essayé de pénétrer chez M. Lefebvre, rue de Tourcoing.

Un enfant brûlé rue de Soubise. — On a connu un accident dû à l'imprudence. Jeudi soir une ménagère, Mme Lavaine, habitant rue de Soubise, avait déposé devant sa porte une chaise.

Un mauvais fils. — Jeudi soir, un vieillard, M. Penchonne, habitant la rue de Lanoy, a été brutalisé dans un cabaret par son fils.

Un enfant tombé dans le canal. — Vendredi après-midi, vers quatre heures, plusieurs bambins jouaient sur le berge du canal, près du pont Morl.

TOURCOING

Nomination ecclésiastique. — M. Depuyper, vicaire à Notre-Dame, à Tourcoing, est nommé vicaire à St-Eloi, à Dunkerque.

Succès scolaire. — Mlle Jeanne Lambert, de Tourcoing, élève des Dames de Fines, a subi avec succès les épreuves du brevet de capacité.

Descente du parquet. — M. de l'Académie, juge d'instruction, a passé toute la journée de vendredi à Tourcoing, et a entendu un grand nombre de témoins.

Un accident rue Cornelle. — Un apprenti de 14 ans, Louis Guilbert, employé chez MM. Cochetux et Compagnie, rue Cornelle, a été victime d'un accident.

Un accident au nouveau canal. — Vendredi vers 10 heures 1/2 du matin, des wagons de terrassement se déplaçaient sur le nouveau canal.

Les autorisations de bâtir. — M. Deshayes, 31 maison, rue de la Halle, Port; M. Alexandre Smet, 21 maison, rue de la Halle; M. Van der Vliet, 15 maison, rue de la Halle; M. Masera Davillier, 1 maison, rue de la Halle; M. Leprieux, 1 maison, rue de la Halle.

Un chûte. — Un manoeuvre de nuit, François Charlier, âgé de 25 ans, tombé d'une hauteur de 10 mètres, a été grièvement blessé.

Deux enfants blessés. — Ces deux enfants dont les blessures heureusement ne sont pas graves sont les frères Dumortier, Ernest et Noël, âgés de 10 ans et 12 ans, leurs parents demeurant rue de la Halle.

ROUBAIX

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

ROUBAIX

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

ROUBAIX

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la ville; 3 à 7 heures, les sociétés de la ville ont défilé sur le boulevard de la République.

Le 12 juillet, défilé des sociétés de la